





# Tous impliqués !


## (gouvernance - sensibilisation)

### DÉFINIR PUIS METTRE EN OEUVRE UNE POLITIQUE COMMUNALE D'ACHAT DURABLE

<b>Contexte et constat</b>	<p>L'achat public constitue un puissant levier de mise en œuvre du développement durable. Le cadre réglementaire est en cours d'évolution en matière d'achat public. A partir d'août 2026, la prise en compte de critères environnementaux sera obligatoire dans tous les marchés publics et de critères d'insertion sociale dans les marchés passés en procédure formalisée. Au-delà, il convient de mettre en place une véritable politique en matière d'achat durable, afin de prendre en compte de manière concrète et opérationnelle les enjeux sociaux et environnementaux dans les marchés publics.</p> <p>Cela implique de fixer les lignes directrices en interne dans un cadre formel validé. Ensuite, l'amélioration de la prise en compte du développement durable dans l'achat public passera par une sensibilisation régulière auprès de l'ensemble des acheteurs en interne. L'objectif est de faire de ces préoccupations un réflexe ancré dans la culture de l'achat au sein des services communaux.</p> <p>A noter qu'en 2019, les marchés publics et accords cadres représentaient 45 % du bilan carbone de la mairie, pour près de 4,5 millions d'euros de dépenses. En 2021, année COVID, les marchés et accords cadre représentaient environ 2,5 millions d'euros.</p>		
<b>Description</b>	<p>Il s'agit d'éditer des lignes directrices développement durable pour les achats prenant en compte notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la pondération de critères RSE et l'établissement de clauses environnementales type,</li> <li>- la politique en matière de recours à du matériel d'occasion, de recyclage, d'insertion,</li> <li>- la favorisation des circuits courts et de l'achat à des commerçants locaux,</li> <li>- le choix de matériaux de construction,</li> <li>- la politique de mutualisation d'achats inter-services,</li> <li>- la proposition de variantes environnementales ou sociales,</li> <li>- l'instauration de pénalités pour non respect de clauses environnementales ou encore la politique en matière d'exigences de certifications ...</li> </ul> <p>Pour les travaux, il pourra être envisagé des préconisations de matériaux bas carbone pour certains postes, d'imposer un % de métaux recyclés, l'optimisation des déplacements des véhicules pour des travaux de terrassement en lien avec les exploitants du domaine skiable... Ce travail pourra être mutualisé avec les réflexions menées concomitamment à la communauté de communes Val Vanoise.</p> <p>Sensibiliser les agents au développement durable dans les achats passera par une formation annuelle interne d'une demi journée sur les marchés et achats publics : veille juridique, rappel des bonnes pratiques, seuils, clauses type....</p> <p>Enfin, il s'agira de recenser les entreprises du territoire favorisant l'insertion professionnelle et sociale et nouer des partenariats.</p>		
<b>Pilote</b>	Commune des Allues 	<b>Partenaires</b>	Communauté de communes Val Vanoise 

# Tous impliqués ! (gouvernance - sensibilisation)

Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025
			X	X
Moyens financiers	<b>Montant Global : 0 € HT</b> En tant que telle, action liée à du temps agents. Par contre, la mise en œuvre de cette politique pourra engendrer des surcoûts pour la collectivité dans le cadre de ses marchés, liés à la prise en compte de critères environnementaux. Ces surcoûts seront, dans la mesure du possible, évalués. Le coût des formations sera précisé dans la fiche action 1.6.1			
	2022	2023	2024	2025
	<i>Montant prévisionnel (HT)</i>			
	0 €	0 €	0 €	0 €
	<i>Financement prévisionnel (HT)</i>			
	Commune	Commune	Commune	Commune
Moyens humains	Service marchés publics Services acheteurs			
Risques identifiés	Nécessité d'une vision globale des achats à l'échelle interservices Besoin d'une bonne communication entre les services Spécificités géographiques et du territoire Surcoûts liés à la prise en compte de critères RSE Contexte international (crise de l'énergie, pénurie de matériaux...) Sensibilité au développement durable des entreprises			
Actions liées	Action 1.1.4 - Garantir une gestion municipale maîtrisée et responsable Action 1.3.2 - Prendre en compte les enjeux du développement durable et du changement climatique dans les DSP communales			

Bénéfices attendus						
	Pistes pour le prochain plan d'action (après 2025)	Évaluer les surcoûts financiers réels engendrés Vérifier l'impact réel des dispositions prises en matière environnementale Envisager des partenariats avec les Chambres consulaires et syndicats professionnels (Chambre des métiers, CCI...) pour inciter les entreprises locales à intégrer une dynamique vertueuse				
Indicateurs de suivi annuel	2022	2023	2024	2025		
	/	Définition politique + 1 Formation  Critères RSE sup à 5 % pour 100% des marchés	Critères RSE sup à 5 % pour 100% des marchés  Pondération critères RSE 2024 > 2023  Formation	Critères RSE sup à 5 % pour 100% des marchés  Pondération critères RSE 2025 > 2024  Formation		
Indicateurs de résultat	Validation formelle d'une politique d'achat durable (délibération) 100 % des marchés avec des critères RSE supérieurs ou égal à 5 % dès 2023, Pondération des critères RSE croissante chaque année Diminution en % et en valeur absolue des émissions de GES liées aux achats par rapport à 2019 La valeur cible de la pondération des critères RSE dans les marchés sera travaillée dans le cadre de l'élaboration de la politique d'achat durable. Elle pourra varier selon le type de marché ou d'accord cadre.					
Info / Focus carbone	En 2019, 48% du total du bilan carbone pour les achats sont liés aux travaux (1809 T CO <sub>2</sub> eq).					